

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 1: Numéro spécial : "forces aériennes"

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/Janvier 1996

Après sept mois d'Armée 95

Pages

Editorial

Après sept mois d'Armée 95 3

Forces aériennesImportance stratégique
de l'espace aérien suisse
Cdt C.F. Carrel 6L'aviation, composante
dynamique
Br C. Keckeis 16La DCA, composante
statique
Br J.-P. Cuche 21**Armées étrangères**La défense aérienne
en Suède
Col E. Albertsson 34**RMS-Défense Vaud**

I-IV

RenseignementLe renseignement
opérationnel
Maj EMG J.F. Baud 41**Nouvelles brèves**

Cap S. Curtenaz 48

Revue des revues

Cap F. Schmutz 49

Redéploiement des matériels et de logistique oblige, ce n'est qu'à partir d'avril 1995, que les corps de troupes, dans leurs nouvelles structures, ont travaillé dans le cadre d'Armée 95, effectuant un cours de répétition ou un cours technique/tactique. Quel bilan intermédiaire peut-on tirer après sept mois d'expérimentation ?

Le passage réussi à « Armée 95 » n'est que la conséquence de la qualité de notre système de milice dans les structures de l'Organisation des troupes 61, du bien-fondé des décisions prises durant plus de quarante ans et des conceptions dans le domaine de l'instruction. Chance supplémentaire pour la réforme, la paix règne en Suisse et dans les pays voisins...

La réforme a été d'une telle ampleur qu'il semble normal que des lacunes apparaissent. Plusieurs d'entre elles avaient été repérées par les concepteurs du projet : elle relevaient de choix, de variantes retenues. D'autres se révèlent plus pénalisantes qu'on ne l'avait prévu au départ. Seul un « controlling », sérieux à tous les niveaux, permettra d'établir des bilans intermédiaires objectifs. Une attitude sagement critique, du réalisme, voilà les clés du succès dans l'Armée 95.

Les cours annuels de deux semaines, le « modèle d'exception » que connaissent

les formations d'état-major, de transmission et de DCA, posent d'importants problèmes qu'il faudra résoudre. Les dispenses, trop généreusement accordées par l'autorité militaire également, qui expliquent les effectifs squelettiques de nombreuses formations pendant des services pourtant bisannuels. On peut espérer que l'organe unique en charge du personnel, prévu dans les nouvelles structures du Département militaire fédéral, permettra de pallier cette grosse lacune.

Armée 95 implique une instruction moins poussée de la troupe, des commandants et des officiers d'état-major. Dans quelques années, il faut l'admettre, le niveau général de l'instruction sera plus bas que celui de l'Armée 61... Après quatre ans sans avoir revu son engin, à quel niveau de performance se trouvera le pilote de *Leopard-2* qui aura bénéficié d'une dispense de cours de répétition ?

Une mobilisation de guerre, même partielle, se situera désormais dans un contexte nouveau pour toutes les troupes, même les formations d'alarme. Le Conseil fédéral portera une lourde responsabilité. Ne manquera-t-il pas à nos soldats et à nos formations ce qu'on appelle « l'instruction de troisième stade » ? Une telle situation exigera qu'une mobilisation – même « à la carte » – soit dé-